

CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de Chepniers

Séance du 13 avril 2026
à 19h00
à la Mairie

Le Conseil Municipal de la commune de CHEPNIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, le 13 avril deux mille vingt six à 19h00, sous la présidence de M. Thierry CLEMENCEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 15/15 jusqu'à 21h44 et 14/15 à 23h09

- Mr CLEMENCEAU Thierry
- Mr PAGNOUX Mario
- Mr LESTANG Jean-Marie,
- Mr GAGNEROT Jean-Pierre
- Mr RÉCAPPÉ Jean-Philippe
- Mr AMANIOU Benjamin
- Mr BONNEAU Romain
- Mr AUTIER Thomas
- Mme LANDREAU Valérie
- Mme MICHONNEAU Michelle,
- Mme JAGOU Guylaine
- Mme DUPRÉ Sandrine
- Mme BRACHET Sandrine
- Mme PINEAU Laurence
- Mme GOURDET Stéphanie

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS

<u>2026DE0030</u> – Vote du Compte Financier Unique CFU Commune 2025.....	3
<u>2026DE0031</u> – Affectation des résultats Commune 2025.....	3
<u>2026DE0033</u> – Vote du Budget Principal de la Commune BP 2026.....	3
<u>2026DE0035</u> – Vote du Compte Financier Unique CFU Lotissement 2025.....	4
<u>2026DE0036</u> – Affectation des résultats Lotissement 2025.....	4
<u>2026DE0038</u> –Vote du Budget Principal du Lotissement BP 2026.....	5
<u>2026DE0040</u> – Vote des taux de la fiscalité directe local FDL pour l'année 2026.....	5
<u>2026DE0041</u> – Élection d'un délégué de la Commune, pour la Banque Alimentaire.....	5
<u>2026DE0042</u> – Acceptation des heures supplémentaires et complémentaires.....	6
<u>2026DE0043</u> – Vote des subventions aux associations communales.....	6
<u>2026DE0044</u> Fixation du loyer de l'Office de Robinson saison 2026.....	6
<u>2026DE0045</u> –	
<u>2026DE0046</u> –	

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES7

Mme LANDREAU Valérie est nommée secrétaire de séance

Approbation du PV de la réunion du 20 mars 2026

Conformément à la loi, le procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal précédent doit être soumis à approbation par la nouvelle assemblée .

Lecture est faite, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents le PV de la réunion du 20 mars 2026 est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

2026DE0030: Vote du Compte Financier Unique CFU 2025 du dossier budgétaire principal de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique a remplacé le Compte Administratif communal et le compte de gestion de la trésorerie. Il retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées durant l'exercice 2025 dans les sections de fonctionnement et d'investissement et expose les différents postes par chapitres.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 553 878,29€

Pour un montant total en recette de 1 368 799,41 € €

Soit un résultat de 814 921,12 € €

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 354 722,91 €

Pour un montant en recette de 183 456,66 €

Soit un résultat de -171 266,25 €

Le résultat global de l'exercice 2026 s'élève à 643 654,87 €.

Monsieur le Maire cède sa place à la doyenne d'âge, et quitte la séance afin que soit procédé au vote du CFU 2025. Madame MICHONNEAU prend place et rappelle que le CFU, comme son nom l'indique, est un document administratif qui sert à vérifier que Monsieur le Maire a bien exécuté le Budget qui avait été voté lors du budget 2025.

Madame MICHONNEAU procède au vote et **le Conseil Municipal, adopte le CFU 2025 à l'unanimité des membres présents.**

2026DE0031: Affectation des résultats 2025 du budget principal de la Commune.

Monsieur le Maire indique maintenant que le Compte Financier et Unique ayant été approuvé, il peut être réalisé l'affectation des résultats pour le budget prévisionnel 2026.

Le résultat d'exploitation cumulé montre un excédent de 814 921,12 €

Il est proposé une affectation complémentaire en réserve pour la section d'investissement de 178 596,02 € et un résultat cumulé reporté en fonctionnement de 636 325,10 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, adopte cette affectation des résultats.

2026DE0033: Vote du Budget Principal de la Commune BP 2026

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition du budget principal de la commune pour l'année 2026 en section de fonctionnement et d'investissement.

Globalement les montants totaux sont en :

SECTION de fonctionnement

Dépenses : 1 252 270,10 € dont :

Charges générales : 229 668 €

Charges de personnel : 258 300 €

FNGIR (atténuations de produits) : 20 100 €

Autres charges de gestion : 152 302 €

Charges financières : 5 000 €
Charges spécifiques : 4932,39 €
Dotations semi-budgétaires : 432,39 €
Dotation aux amortissements : 7503 €
Dotation d'équilibre à la section d'investissement : 581 967,71 €

Recettes : 1 252 270,10 € dont :

Produits des services : 38 245 €
Fiscalité locale et taxes : 404 500 €
Dotations : 167 900 €
Autres produits de gestion : 5 300 €
Résultat cumulé reporté : 636 325,10 €

SECTION d'investissement

Dépenses : 869 943,04 € dont :

Reste à réaliser 2025 : 23 126,79 €
Solde d'exécution 2025 : 171 266,25 €
Dépenses financières : 137 550 €
Opérations d'équipements : 538 000 €

Recettes : 869 943,04 € dont :

Reste à réaliser 2025 en subvention : 16 347,02 €
Subvention chauffage stade : 18 032,29 €
Excédents de fonctionnement capitalisés : 178 596,02 €
Nouvel Emprunt : 60 000 €
Dotation aux Amortissements : 7503 €
Dotation d'équilibre de la section de fonctionnement : 581 967,71 €

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve la proposition budgétaire 2026 pour le compte principal de la commune.

2026DE0035: Vote du Compte Financier Unique CFU du dossier budgétaire du lotissement « Prés de la Chapelle » 2025

Monsieur le Maire expose au conseil le Compte Financier Unique du dossier budgétaire du lotissement du Pré de La Chapelle.

La Section de Fonctionnement s'équilibre avec un montant total des dépenses et recettes de 37 284,99 € La section d'investissement présente un solde positif de 37 284,99 € .

Monsieur le Maire cède sa place à la doyenne d'âge, et quitte la séance afin que soit procédé au vote du CFU 2025.

Madame MICHONNEAU procède au vote et **le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés adopte le CFU du dossier budgétaire du Lotissement du « Prés de la Chapelle » de de l'exercice 2025**

2026DE0036: Affectation des résultats Lotissement 2025

Monsieur le Maire indique maintenant que le Compte Financier et Unique ayant été approuvé, il peut être réalisé l'affectation des résultats pour le budget prévisionnel 2026.

Le résultat d'exploitation cumulé montre un excédent de 37 284,99 € en investissement.

Il est proposé de reporter cet excédent de 37 284,99 € en section d'investissement pour le budget 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, adopte cette affectation des résultats.

2026DE0038: Vote du Budget Principal du Lotissement BP 2026

Monsieur le Maire fait lecture du budget annexe du lotissement proposé pour l'année 2026 en section de fonctionnement et d'investissement.

Globalement les montants totaux sont en :

SECTION de fonctionnement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 521 715,01 € dont :

- Charges à caractère général (travaux et études) : 30 000 €
- Charges financières : 12 000 €
- Opérations d'ordre et d'équilibrage budgétaire : 479 715,01 € en dépense

Variation des stocks et transfert de charges financières : 521 715,01 € en recette

SECTION d'investissement

Dépenses : 599 715,01 € dont :

- Dépenses financières (rbst anticipé de l'emprunt): 90 000 €
- Opérations d'ordre, d'équilibrage budgétaire : 509 715,01 €

Recettes : 599 715,01 €

- Transfert du budget communal : 94 715,01 €
- Opérations d'ordre et d'équilibrage budgétaire : 467 715,01 €
- Solde d'exécution 2025 : 37 284,99 €

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la proposition budgétaire 2026 pour le budget du lotissement « Prés de la Chapelle »

2026DE0040: Vote des taux de la fiscalité directe local FDL pour l'année 2026

Monsieur le Maire a présenté les propositions relatives à la fiscalité communale.

Après exposé de la situation financière de la commune et des perspectives budgétaires, il a été proposé de maintenir inchangés les taux d'imposition communaux, sans augmentation pour l'année 2026. Monsieur le Maire a rappelé que ces taux demeurent stables depuis 2014 tout en assurant l'équilibre financier de la collectivité.

Les taux adoptés sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 51,29 %
- Taxe d'habitation (TH) : 16,55 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 28,74 %

Le produit fiscal total attendu pour l'année 2026 est estimé à 295 756 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le maintien des taux d'imposition et taxes directes locales pour l'année 2026.

2026DE0041: Élection d'un délégué de la Commune, pour la Banque Alimentaire

M. le Maire expose que suite au renouvellement général de l'assemblée délibérante, il faut désigner un référent pour représenter la commune à la Banque Alimentaire.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal après s'être portée volontaire acceptent la désignation de Mme MICHONNEAU Michelle référente communale auprès de la banque alimentaire dans la section locale.

2026DE0042: Acceptation des heures supplémentaires et complémentaires

Monsieur le maire expose au Conseil que le centre de gestion CDG 17 ainsi que la trésorerie demande qu'une délibération soit prise concernant l'accord des heures supplémentaires et complémentaires. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorise le recours aux heures supplémentaires pour les agents à temps complet, dans le respect de la réglementation en vigueur, autorise le recours aux heures complémentaires pour les agents à temps non complet, dans la limite de la durée légale du travail et précise que les heures supplémentaires ou complémentaires feront l'objet, soit d'une compensation financière, soit d'un repos compensateur, selon les dispositions réglementaires et les nécessités de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la possibilité de pouvoir recourir aux heures supplémentaires ou complémentaires pour tous les agents communaux.

2026DE0043 - Vote des subventions aux associations Communales

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions des divers organismes et associations.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Après en avoir délibéré et retrait des conseillers municipaux pour les associations concernées de :

- Mme MICHONNEAU (Présidente de l'ALCC)
- M. PAGNOUX (Président du football club de Chepniers)
- Mme LANDREAU (Trésorière de l'association Pêche et Loisirs)

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pouvant s'exprimer, les subventions présentées dans le tableau suivant en fonction de la somme globale allouée de 10000 € décidée au budget communal 2026.

TIERS	VOTE
ACCA CHEPNIERS	900
ASSO LOISIRS ET CULTURE	400
ASSO FOOTBALL CLUB	2400
ASSO LES SABOTS VERTS	200
ASSO PECHE ET LOISIRS	1000
CLUB DES AINES DE LA LIVENNE	300
DEANBUL'HISTOIRES	70
FURIOUS CARS 33	300
DANSE ATTITUDE	500
B&M EVENT'AIR	200

2026DE0044 - Fixation du loyer de l'Office de Robinson 2026

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, propose de fixer le montant du loyer pour l'office de Robinson , pour la période du 1er mai au 31 octobre 2026 auquel s'ajoutera les charges de consommation électrique comme suit :

- Le versement d'une caution de garantie de 1500 €
- une gratuité d'occupation des lieux pour le mois de mai 2026.
- un montant du loyer à 450 € / mois. À partir du 01 juin 2026.
- un montant provisionnel des charges mensuelles (électricité) à 150 €.
- une régularisation des charges à la date du départ des lieux. Une régularisation intermédiaire pourra être réalisée.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus.

INFORMATIONS / DECISIONS/ QUESTIONS DIVERSES

Proposition d'achat ou de location d'un défibrillateur à la salle des fêtes.

Il est rappelé par M. Pagnoux que suite à la vérification des 2 défibrillateurs sur la commune (au stade et à la salle des fêtes) il est nécessaire de remplacer celui placé à la salle des fêtes.

Nous avons 2 propositions par l'organisme de contrôle.

Location maintenance comprise ou achat et maintenance en supplément, après analyse du coût sur 5 ans il apparaît que l'achat reste compétitif même si besoin de remplacement des consommables.

Le conseil municipal adopte la solution de l'achat.

Programmation réunion publique:

Une réunion publique pour présentation du nouveau conseil municipal et les perspectives communales 2026 est programmée le vendredi 5 juin à partir de 17h30 à la salle des fêtes.

Cérémonie du 8 Mai :

Cérémonie programmée à 11h30, l'achat de 2 gerbes de fleurs est à programmer, la chorale chepniacaise de La Livenne devrait nous accompagner, B&M Event assurera la sonorisation, les enfants des écoles sont à prévenir.

Date prochaine réunion : Mardi 12 mai 2026 à 19h00

La séance est levée à 23H09

Le secrétaire de séance
Mme Valérie LANDREAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Landreau', written over a horizontal line.

Le Maire
M. Thierry CLEMENCEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Clemenceau', written over a horizontal line.

